

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Séance extraordinaire du conseil, sous la présidence du maire, tenue le 17 septembre 2020 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Timothy Morrison, conseiller au siège no 5.

Martha Lévesque, conseillère au siège no 6 est absente avec motif.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière et madame Isabelle Doyon, adjointe à la directrice générale.

Ouverture de la séance.

Lecture de l'avis spécial et l'ordre du jour est remise par la directrice générale / secrétaire-trésorière

A tous les membres du conseil,

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Newport est convoquée par les présentes par Monsieur Lionel Roy, maire, pour être tenue à l'Hôtel de Ville à 19 heures 00 le mercredi 17 septembre 2020, et qu'il sera pris en considération, les sujets suivants :

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Dossier Rodney Dale Lowry.
- 4) Séance close.

Donné à Newport, ce 15 septembre 2020.
La directrice générale / secrétaire-trésorière
Lise Houle
Copie conforme à l'original, ce 15 septembre 2020.

Je, Lise Houle, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifiée ou fait signifier cet avis spécial à tous les membres du conseil en leur donnant une vraie copie de main à main ou à leur domicile le 15 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 septembre 2020.
La directrice générale / secrétaire-trésorière

Lise Houle

2020-094 Résolution no 2020-094

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau

L'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

3) Dossier Rodney Dale Lowry

La directrice générale récapitule les événements.

Suite au rapport déposé par l'inspecteur municipal en 2019 qui faisait état d'un abattage d'arbres interdit effectué sans permis sur les lots 5 000 576, 5 001 222 et prévoyant des sanctions pénales.

La directrice générale informe que le procureur de M. Rodney Dale Lowry informe qu'il est prêt à régler les dossiers comme suit :

Plaidoyer tel que dans le dossier 20190612-01 en réduisant l'amende à 26 750\$ + frais
Plaidoyer tel quel dans le dossier 20190612-02 avec l'amende réclamée de 500\$ + frais
Plaidoyer tel quel dans le dossier 20190612-03 avec l'amende réclamée de 500\$ + frais
Plaidoyer tel quel dans le dossier 20190612-04 avec l'amende réclamée de 500\$ + frais
Plaidoyer tel quel dans le dossier 20190612-05 avec l'amende réclamée de 500\$ + frais

Ce qui totaliserait 28 750 \$ plus frais (50% du montant initialement réclamé).

2020-095

Résolution no 2020-095

ACCEPTATION OFFRE DE RÈGLEMENT DANS LES DOSSIERS DE M. RODNEY DALE LOWRY

ATTENDU QUE la Municipalité a émis cinq constats d'infraction à M. Rodney Dale Lowry;

ATTENDU QUE les infractions reprochées et les amendes réclamées se détaillent comme suit :

- Constat numéro NW- 20190612-01 lui reprochant d'avoir effectué un abattage d'arbres en prélevant plus de 40% du volume de bois sur une superficie de 11.8 hectares impliquant une amende de 55 000\$ plus les frais;
- Constat numéro NW- 20190612-02 lui reprochant d'avoir effectué un abattage d'arbres en prélevant plus de 40% du volume de bois dans la bande de protection riveraine impliquant une amende de 500 \$ plus frais;
- Constat numéro NW- 20190612-03 lui reprochant d'avoir circulé avec de la machinerie dans la bande de protection riveraine impliquant une amende de 500\$ plus frais;
- Constat numéro NW- 20190612-04 lui reprochant d'avoir effectué un abattage d'arbres en prélevant plus de 40% du volume de bois dans la bande de protection des boisés voisins impliquant une amende de 500\$;
- Constat numéro NW- 20190612-05 lui reprochant d'avoir effectué un abattage d'arbres en prélevant plus de 40% du volume de bois sur une superficie supérieure à 4 hectares sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation impliquant une amende de 500\$;

ATTENDU QUE le montant total des amendes réclamées s'élève à 57 500\$ plus frais;

ATTENDU QUE M. Rodney Dale Lowry a, par le biais de son procureur Me Marc Vaillancourt, soumis une offre de règlement à notre procureure, Me Audrey Toupin-Couture;

ATTENDU QUE M. Rodney Dale Lowry est, aux termes de l'offre de règlement soumis, prêt à :

- Plaider coupable aux infractions telles que reprochées dans les constats NW-20190612-02, NW-20190612-03, NW- 20190612-04 et NW-20190612-05 à payer les amendes réclamées de 500\$ plus frais dans chaque constat;

- Plaider coupable à une infraction moins et incluse au constat NW-20190612-01, à savoir d'avoir effectué un abattage d'arbre en prélevant plus de 40% du volume de bois sur une superficie de 5 hectares et payer une amende de 26 750\$ plus les frais;

ATTENDU QUE le conseil estime que l'offre présentée par M. Rodney Dale Lowry est raisonnable en ce que ce dernier devra payer un montant total de 28 750\$ plus frais;

ATTENDU QUE l'audition de ces cinq constats est fixée au 21 septembre 2020;

ATTENDU QUE l'audition de ce dossier implique des frais additionnels importants pour la Municipalité;

ATTENDU QUE les aléas d'un procès contesté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de règlement présentée par M. Rodney Dale Lowry;

De demander à Me Audrey Toupin-Couture de chez Cain Lamarre de faire les représentations nécessaires devant la Cour municipale le 21 septembre prochain ou à une autre date convenue avec le greffe de la cour municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4) Fin de la séance

2020-096 Résolution no 2020-096

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, il est résolu que la séance soit levée. Il est 19 heures 15.

ADOPTÉ

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle, Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 17^e jour de septembre 2020.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière